Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260625-DD2026_110-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

LE GRAND PERIGUEUX
Espace Aliénor
255 rue Martha Desrumaux - CS 6003 - 24000 PERIGUEUX

DELIBERATION DD2026_110

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 19 juin 2026

LE 25 juin 2026, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	82
Présents	68
Votants	77
Pouvoirs	9

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure FAURE

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PROJET - CHEF DE PROJET - RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DE CHAMIERS

PRESENTS :
Mme ALARCON, M. AMELIN, M. ANDRIEUX-CASSANT, M. AUTHIER, M. AUZOU, Mme AZEVEDO SOUSA, M. BECKER, M. BIJOU, Mme BONNAUD-CATTEROU, M. BRIZARD, M. CADET, Mme CASTAIGNEDE, M. CHANTEGREIL, M. CHAPOUL, M. CIPIERRE, Mme CORNUT, Mme DAVID, M. DEMARET, M DENIS, M. DOBBELS, Mme DRUILLOLE, Mme DUMONCEAU, M. DUNOYER, Mme DUPUY, M. DURU, M. FALLOUS, Mme FAURE, Mme FAURE, M. FERRAZZI, Mme FOLGADO, M. FOUCHIER, M. GARRIGUE, M. GEOFFROID, M. GEORGIADES, M. GUILLEMET, M. JAUBERTIE, Mme KERGOAT, M. LAGUIONIE, M. LAVITOLA, M. LECOMTE, M. LE MAO, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, Mme MAGNANOU, Mme MARCHAND, Mme MARRACHE, M. MARTIN, M. MARTY, M. MASO, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, Mme VILLENEUVE, M. MOISSAT, Mme MOREAU, M. MOSSION, M. MOTARD, M. PAUTARD, M. PIERRE NADAL, M. POUJOL, M. PROTANO, M. REYNET, M. DETRIEUX, M. ROLLAND, Mme ROUX, Mme SALINIER, Mme SAUVAGE, M. SEGUY, M. SERRE, M. WEBER, M. BAGUELIN

ABSENT(S) EXCUSE(S) :
Mme VOLPATO, M. DELCROS, M. MALLET, M. NARDOU, M. TALLET

POUVOIR(S) :
M. BERGOUNIOUX donne pouvoir à Mme FAURE
Mme CASTANIE donne pouvoir à M. ANDRIEUX-CASSANT
Mme CHABREYROU donne pouvoir à Mme DUPUY
Mme DORET donne pouvoir à M. CADET
Mme FRUGIER donne pouvoir à M. FERRAZZI
M. GUILLET donne pouvoir à M. FALLOUS
Mme JARRIGE donne pouvoir à Mme AZEVEDO SOUSA
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU
M. NOYER donne pouvoir à M. JAUBERTIE

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260625-DD2026_110-DE

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PROJET - CHEF DE PROJET - RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DE CHAMIERS

Vu le Code Général des Collectivités territoriales.

Considérant que par délibération du 29 octobre 2015, le conseil communautaire a accepté d'assurer :

- Le pilotage et la coordination du projet de renouvellement urbain (PRU) du quartier de Chamiers jusqu'à son terme prévu initialement en 2025 ;
- De créer à cet effet un poste non permanent à temps plein de chef de projet (catégorie A), cofinancé à 50% par l'ANRU et à 25% par la ville de Coulounieix-Chamiers.

Considérant que le projet de renouvellement urbain du quartier du bas Chamiers étant toujours en cours, il convient de renouveler le contrat de l'actuelle cheffe de projet jusqu'en janvier 2028 inclus.

Que ce contrat a été créé par la délibération DD2022_079 du 30 juin 2022. Ses missions restent inchangées.

Que cet emploi demeure également pourvu au moyen d'un contrat de projet, prévu par la loi de la transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

Que le financement du poste se décline comme suit :

- Coût annuel du poste (1ETP) : 50 000€
- Subvention ANRU (50%) : 25 000€
- Subvention ville de Coulounieix Chamiers (25%) : 12 500€
- Coût résiduel CAGP (25%) : 12 500€

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Autorise le renouvellement du contrat de la cheffe de projet PRU, jusqu'au 31 janvier 2028, par reconduction expresse de son contrat de projet ;

- Décide de prévoir les crédits nécessaires ;

- Autorise le Président à signer les documents nécessaires.

Adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260625-DD2026_110-DE

Délibération publiée le 10/07/2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 10/07/2026	Périgueux, le 10/07/2026
La secrétaire de séance Marie-Laure FAURE	Le Président Jacques AUZOU